

Chères Martin-Layaises, chers Martin-Layais, chers amis,

La pandémie de covid avec tous ses variants est une épreuve à laquelle nous devons continuer à faire face. C'est pourquoi pour la deuxième année consécutive, nous ne pourrons nous rassembler pour la cérémonie des vœux.

Le conseil municipal, les agents de la commune ainsi que l'équipe du CCAS avons cherché à soutenir et accompagner tous ceux qui en avaient besoin tout au long de la crise sanitaire.

Malgré ce contexte, j'espère que votre année sur la commune a comporté de nombreux moments de joie et de détente.

En dépit de la crise sanitaire, nous avons pu organiser la fête communale le 4 septembre dernier afin de nous retrouver et de partager de vrais instants de plaisir. Les aménagements du centre bourg ont pu enfin voir le jour pour votre sécurité.

Comme je vous l'ai signalé dans les précédents journaux communaux, d'autres projets vont jaloner l'année 2022 :

- Le parvis de l'église va être réaménagé
- Nous allons réaliser en collaboration avec les services postaux, un plan de ré adressage sur la commune afin que les services d'urgence ainsi que les livreurs puissent vous trouver plus facilement. Les modalités de mise en œuvre et les dates vous seront communiquées dans le courant de l'année. Pour information, nous sommes régulièrement sollicités pour trouver certaines adresses.
- Nous finirons la campagne de curage des fossés commencée en 2021.

Pour information, je vous rappelle qu'en plus du site internet www.saintmartindelaye.fr, nous possédons depuis quelques mois une page Facebook « Commune de Saint Martin de Laye » afin d'améliorer la communication et la transmission d'information avec les habitants.

Pour cette nouvelle année, je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants ainsi qu'une bonne retraite à notre cantonnier Jacques qui sera remplacé par M. Bruno De Faveri, habitant de la commune depuis de très nombreuses années.

Mesdames, Messieurs, chers amis, « le présent accouche dit-on de l'avenir » pour citer Voltaire. En ces temps compliqués, je ne sais pas ce que nous réserve le futur mais j'espère qu'il sera radieux pour chacun d'entre nous.

Au nom de tout le conseil municipal et en mon nom, je vous souhaite une très belle année 2022 ! Qu'elle vous apporte santé, moments de joie et bonheur en famille.

Fidèlement,
Christophe GALAN



L'état civil 2021

Les naissances

Joy BARBECANNE le 10 juillet 2021
Eden, Pierre, André MEY le 22 août 2021
Tim THÉVENIAULT REY le 9 octobre 2021

Les mariages

Yoan FARGES et Gaëlle LAROCHE le 23 janvier 2021

Les décès

Adelino DE SA le 22 août 2021
Patrick JAFFARD le 20 octobre 2021

Les PACS

Xavier RICHARD et Caroline DA COSTA ALVES le 16 février 2021
Jérôme BELLON et Claire GAUCHER le 9 novembre 2021

Recensement de la population



La campagne de recensement 2022 aura lieu cette année sur la commune du 20 janvier au 21 février.

C'est Juliette MALGUID, habitante de Saint Martin de Laye, qui sera en charge de l'enquête.

Nous vous rappelons que votre réponse est **obligatoire**.

En plus des questionnaire papier, vous avez la possibilité de répondre au questionnaire internet. Dans la mesure de vos possibilités, nous vous invitons à privilégier cette solution.

Mairie de Saint Martin de Laye

4 bouteille sud - 33910 SAINT MARTIN DE LAYE

Tél : 05.57.49.40.44 - Mail : mairie.stmartindelaye@orange.fr - Site internet : www.saintmartindelaye.fr

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi 9h-12h / 14h-18h vendredi 9h-12h

CENTRE DE DÉPISTAGE COVID

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI
DE 9H00 À 17H00

CAPACITÉ MAXIMALE : 300 TESTS
ANTIGÉNIQUES PAR JOUR

MERCI DE PRÉSENTER :

- Carte vitale,
- Carte d'identité (pour les mineurs).

EN FONCTION DES CAS :

- Certificat de vaccination justifiant d'un parcours vaccinal complet (hors rappel),
- Certificat de contre-indication délivré par l'assurance maladie,
- Justificatif d'un test positif à la Covid-19 de moins de 6 mois,
- Prescription médicale (valable pour un unique test dans un délai de 48 heures à compter de la prescription),
- Présentation du SMS ou du mail de l'Assurance maladie (si cas contact),
- Présentation de la notification dans l'application TousAntiCovid (si identifié cas contact par l'application).

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

ars
LA CALI
Libourne

Point COVID

Le Cali Vaccin Bus est toujours en service !

Si vous souhaitez vous faire vacciner à proximité de chez vous, n'hésitez pas à nous contacter pour prendre un rendez-vous.

Des créneaux pour les habitants de la commune sont réservés **le jeudi 24 février à Guîtres** (foyer communal).

Dépistage COVID

Pour faire face à l'affluence, voire la saturation des pharmacies et des laboratoires, et apporter un nouveau point de dépistage à la population, la ville de Libourne, La Cali, l'ARS et l'État s'associent pour l'ouverture d'un centre de dépistage éphémère.

Le centre de dépistage est situé 15 place Joffre à Libourne sur le site des Casernes de l'ESOG et est ouvert du lundi au samedi, de 9h à 17h. Il est accessible à tous, y compris mineurs, sans rendez-vous dans la limite de 300 tests antigéniques par jour pour les personnes dont le test est pris en charge par l'assurance maladie.

Mission Locale du Libournais

La Mission Locale exerce une **mission de service public de proximité** avec un rôle essentiel : accompagner tous **les jeunes de 16 à 25 ans** qui le souhaitent ou qui expriment le besoin dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Elle met en œuvre les dispositifs d'Etat tel que la **Garantie jeunes** qui donne des outils pour travailler son projet, faire émerger ses compétences et sa motivation, développer son autonomie pour accéder à l'emploi ou à la formation en contrepartie d'une allocation mensuelle.

Parmi l'offre de service de la Mission Locale, le **Point Relais Santé**, lieu d'écoute, qui soutien et accompagne les jeunes dans la mise en œuvre d'un parcours de santé.

Enfin la Mission Locale c'est aussi l'**Espace Régional d'Information de Proximité (ERIP)**, lieu d'accueil et de ressources ouvert à tout public pour un 1^{er} niveau d'information avec un appui personnalisé sur les questions de l'orientation et du choix professionnel.

Contactez la Mission Locale

Par tél : 05 57 51 71 27 & par mail : m.locale.libourne@wanadoo.fr

Consultez notre **site internet :** www.missionlocale-libournais.org

& rejoignez-nous sur [Facebook](https://www.facebook.com/missionlocalelibournais)

De jour comme de nuit, **Ma Mission Locale** en 1 clic... *Jeunes 16-25 ans*

Emploi Événement Formation
Infos pratiques Demande de rendez-vous
Pré-inscription Stage

Scannez-moi !

Ma Mission Locale
dans la poche !

Available on the App Store
GET IT ON Google Play

16 ans, c'est l'âge du recensement!

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

www.defense.gouv.fr/jdc

JDC
OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

La mairie vous remettra alors une attestation de recensement.

Désormais, entre le 16ème et à la veille du 25ème anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté.

Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Le projet d'adressage

Les services d'urgences, les livreurs, la mise en place de la Fibre, ... Tous ces services ont besoin d'une adresse claire et unique sur la commune pour pouvoir intervenir rapidement.

Aujourd'hui, ce projet devient une nécessité pour la commune.

Revoir l'intégralité des adresses de la commune entrainera forcément des questionnements de votre part.

La mairie s'engage à communiquer massivement sur ce point, à travers des réunions publiques ou des permanences des services de la Poste en mairie, un affichage régulier et une transmission d'information dès que cela sera utile.

Urbanisme

Vous avez désormais la possibilité de déposer vos demandes d'urbanisme en ligne : permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...

Les dépôts papier restent bien évidemment possible.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à consulter notre site internet ou contacter la mairie.

LA DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Quels sont les avantages de la démarche en ligne ?

Une démarche en ligne **plus simple, plus rapide** (notamment avec l'utilisation d'AD'AU) et **accessible à tous** qui répond aux enjeux de modernisation des services publics.

- 1 Un service en ligne accessible 7/7 – 24/24 depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou poster votre dossier.
- 2 Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel.
- 3 Une aide en ligne pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.
- 4 Un traitement de votre demande optimisé grâce à une administration plus efficace et connectée.
- 5 Des échanges simplifiés avec l'administration. Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne.
- 6 Un gain de temps et d'argent. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier.

En cas de difficulté ou de besoin de conseil dans la constitution de votre dossier, des agents sont à votre disposition.



LA DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

La mairie peut-elle toujours m'aider à constituer mon dossier ?

Pour l'usager comme pour l'administration, la dématérialisation permet un gain de temps sur le traitement du dossier. Les agents seront davantage disponibles pour vous offrir un service de conseil et d'accompagnement sur le fond des dossiers.

Nos agents, en mairie, restent à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Plus d'information - Écrivez à mairie.stmartindelaye@orange.fr

Ou auprès de notre service instructeur du PETR du Grand Libournais à l'adresse suivante : ads@grandlibournais.eu



Je n'ai aucune connaissance en informatique, vais-je y arriver ?

Afin d'accompagner les usagers dans la constitution de leur dossier électronique, vous pouvez vous appuyer sur le site : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221

Le dépôt dématérialisé est mis en service dès maintenant
A noter, le dépôt papier est toujours possible en Mairie, ou par l'envoi d'un courrier recommandé à l'adresse indiqué ci-dessus.

LA DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Comment déposer mon dossier en ligne?

Votre commune met à votre disposition un service en ligne gratuit, vous permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée : information, dépôt, traitement des dossiers et suivi des demandes.

Un service plus simple et plus rapide, pour faciliter vos démarches !

Les différentes étapes pour déposer mon dossier



Créer un compte en ligne sur : <https://grandlibournais.geosphere.fr/guichet-unique>

Choisir le formulaire en ligne adapté à votre projet et joindre les documents numériques du dossier, aux formats admis et en respectant la taille maximale autorisée.



Soumettre le dossier à votre service instructeur ! Et suivre en ligne l'état d'avancement de votre demande

LE SERVICE INSTRUCTEUR DU PETR DU GRAND LIBOURNAIS

GRAND Libournais
Pôle Territorial

PERMIS DE CONSTRUIRE

SERVICE ADS

L'ACCUEIL

Accueil du public sur rendez-vous :
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
1 Place Maurice Druon 33570 Les Artigues-de-Lussac

Accueil téléphonique :
Mardi, jeudi et vendredi
de 9h00 à 12h00 & de 14h00 à 17h00
Lundi et mercredi
de 9h00 à 12h00

VOS CONTACTS

Responsable du service: Virginie BROUILLAC
vbrouillac@grandlibournais.eu / 05.57.55.00.75

Instruction:
Emilie RICARD
ericard@grandlibournais.eu
☎ 05.57.55.00.70

Alice ROCHEREAU
arochereau@grandlibournais.eu
☎ 05.57.55.00.73

Amélie TALAVET
atalavet@grandlibournais.eu
☎ 05.24.24.00.57

Administratif :
Isabelle BYTNAR
ads@grandlibournais.eu
☎ 05.57.55.00.74



Mon calendrier de collecte : SAINT MARTIN DE LAYE



Jan. 2022	Feb. 2022	Mar. 2022	Avr. 2022	Mai. 2022	Jui. 2022	Jul. 2022	Aou. 2022	Sep. 2022	Oct. 2022	Nov. 2022	Dec. 2022
Sam. 01 (Férié)	Mar. 01	Mar. 01	Ven. 01	Dim. 01 (Férié)	Mer. 01	Ven. 01	Lun. 01	Jeu. 01	Sam. 01	Mar. 01 (Férié)	Jeu. 01
Dim. 02	Mer. 02	Mer. 02	Sam. 02	Lun. 02	Jeu. 02	Sam. 02	Mar. 02	Ven. 02	Dim. 02	Mer. 02	Ven. 02
Lun. 03	Jeu. 03	Jeu. 03	Dim. 03	Mar. 03	Ven. 03	Dim. 03	Mer. 03	Sam. 03	Lun. 03	Jeu. 03	Sam. 03
Mar. 04	Ven. 04	Ven. 04	Lun. 04	Mer. 04	Sam. 04	Lun. 04	Jeu. 04	Dim. 04	Mar. 04	Ven. 04	Dim. 04
Mer. 05	Sam. 05	Sam. 05	Mar. 05	Jeu. 05	Dim. 05	Mer. 05	Ven. 05	Lun. 05	Mer. 05	Sam. 05	Lun. 05
Dim. 06	Lun. 06	Dim. 06	Mer. 06	Ven. 06	Lun. 06 (Férié)	Mer. 06	Sam. 06	Mer. 06	Jeu. 06	Dim. 06	Mer. 06
Lun. 07	Mar. 07	Lun. 07	Jeu. 07	Sam. 07	Mar. 07	Jeu. 07	Dim. 07	Mer. 07	Ven. 07	Lun. 07	Mer. 07
Mar. 08	Mer. 08	Mar. 08	Ven. 08	Dim. 08 (Férié)	Mer. 08	Ven. 08	Lun. 08	Jeu. 08	Sam. 08	Lun. 07	Jeu. 08
Mer. 09	Jeu. 09	Mer. 09	Sam. 09	Lun. 09 (Férié)	Jeu. 09	Sam. 09	Mar. 09	Ven. 09	Dim. 09	Mar. 08	Ven. 09
Ven. 10	Ven. 10	Jeu. 10	Dim. 10	Mar. 10	Ven. 10	Dim. 10	Mer. 10	Sam. 10	Lun. 10	Mer. 09	Sam. 10
Sam. 11	Sam. 11	Ven. 11	Lun. 11	Lun. 10	Lun. 11	Lun. 11	Jeu. 11	Dim. 11	Mar. 11	Jeu. 10	Dim. 11
Dim. 12	Dim. 12	Sam. 12	Mar. 12	Mar. 10	Sam. 11	Mar. 12	Ven. 12	Lun. 12	Mer. 12	Ven. 11	Lun. 12
Lun. 13	Lun. 13	Dim. 13	Mer. 13	Mer. 11	Dim. 12	Mer. 13	Sam. 13	Mar. 13	Jeu. 13	(Férié)	Mar. 13
Mar. 14	Mar. 14	Lun. 14	Jeu. 14	Jeu. 12	Lun. 13	Jeu. 14 (Férié)	Dim. 14	Mer. 14	Ven. 14	Sam. 12	Mer. 14
Ven. 15	Ven. 15	Mar. 15	Ven. 15	Ven. 13	Mar. 14	Ven. 15	Lun. 15 (Férié)	Jeu. 15	Sam. 15	Dim. 13	Jeu. 15
Sam. 16	Sam. 16	Mer. 16	Sam. 16	Sam. 14	Mer. 15	Sam. 16	Mar. 16	Ven. 16	Dim. 16	Lun. 14	Ven. 16
Dim. 17	Jeu. 17	Jeu. 17	Dim. 17 (Férié)	Dim. 15	Jeu. 16	Dim. 17	Mer. 17	Sam. 17	Lun. 17	Mar. 15	Sam. 17
Lun. 18	Ven. 18	Ven. 18	Lun. 18 (Férié)	Lun. 16	Ven. 17	Lun. 18	Jeu. 18	Dim. 18	Mar. 18	Mer. 16	Dim. 18
Mar. 19	Sam. 19	Sam. 19	Mar. 19 (Férié)	Mar. 17	Sam. 18	Mar. 19	Ven. 19	Lun. 19	Mer. 19	Jeu. 17	Lun. 19
Dim. 20	Dim. 20	Dim. 20	Mar. 20	Jeu. 19	Dim. 19	Mer. 20	Sam. 20	Mer. 20	Jeu. 20	Ven. 18	Mar. 20
Lun. 21	Mar. 21	Lun. 21	Mer. 20	Ven. 20	Lun. 20	Jeu. 21	Dim. 21	Jeu. 21	Ven. 21	Sam. 19	Mer. 21
Mar. 22	Mer. 22	Mar. 22	Jeu. 21	Sam. 21	Mer. 22	Ven. 22	Lun. 22	Jeu. 22	Sam. 22	Dim. 20	Jeu. 22
Mer. 23	Mer. 23	Mer. 23	Ven. 22	Dim. 22	Jeu. 23	Sam. 23	Mar. 23	Ven. 23	Dim. 23	Lun. 21	Ven. 23
Jeu. 24	Jeu. 24	Jeu. 24	Sam. 23	Lun. 23	Ven. 24	Dim. 24	Mer. 24	Sam. 24	Lun. 24	Mar. 22	Sam. 24
Ven. 25	Ven. 25	Ven. 25	Dim. 24	Mar. 24	Sam. 25	Lun. 25	Jeu. 25	Dim. 25	Mar. 25	Mer. 23	Dim. 25 (Férié)
Sam. 26	Sam. 26	Sam. 26	Lun. 25	Mer. 25	Dim. 26	Mar. 26	Ven. 26	Lun. 26	Mer. 26	Jeu. 24	(Férié)
Dim. 27	Dim. 27	Dim. 27	Mar. 26	Jeu. 26 (Férié)	Lun. 27	Mer. 27	Sam. 27	Mer. 27	Jeu. 27	Ven. 25	Lun. 26
Lun. 28	Lun. 28	Lun. 28	Mer. 27	Ven. 27	Mar. 28	Jeu. 28	Dim. 28	Mer. 28	Ven. 28	Sam. 26	Mar. 27
Mer. 29	Mer. 29	Mer. 29	Jeu. 28	Ven. 27	Mer. 29	Ven. 29	Lun. 29	Jeu. 29	Sam. 29	Dim. 27	Mer. 28
Dim. 30	Dim. 30	Dim. 30	Ven. 29	Sam. 28	Jeu. 30	Sam. 30	Mar. 30	Ven. 30	Dim. 30	Lun. 28	Jeu. 29
Lun. 31	Lun. 31	Lun. 31	Sam. 30	Dim. 29	Dim. 31	Dim. 31	Mer. 31	Ven. 30	Lun. 31	Mer. 29	Ven. 30
				Lun. 30						Mer. 30	Sam. 31
				Mar. 31						Mer. 30	

Les non-recyclables, Ordures ménagères

Les recyclables, Papier & Emballages

Les restes alimentaires, Bio-déchets

Vos bacs seront collectés sur les jours indiqués sur le calendrier, pensez à bien les sortir la veille au soir ! Même les jours fériés, vos bacs sont collectés (sauf le 1er mai, 25 décembre et 1er janvier, qui sont rattrapés le samedi SUIVANT) ATTENTION : Si votre bac marron est collecté plusieurs fois dans la semaine, celle du jour férié n'est ni collectée, ni rattrapée